

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni à la salle polyvalente dans le respect des gestes barrières le 1^{er} décembre 2021 à 20 H 00 sous la présidence de M. Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absente excusée : Madame Claudine PASTRE,

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2021 : à l'unanimité

2- Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022

a) Tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 : inchangés à l'unanimité

Objet	Tarifs 2021	Propositions 2022
Part fixe	40 €	40 €
Part variable jusqu'à 200 m ³	0,68 €	0,68 €
Au-delà de 200 m ³	0,37 €	0,37 €
Frais de branchement au réseau d'eau	320 €	320 €

b) Tarifs de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2022 : inchangés à l'unanimité

Objet	Tarifs 2021	Proposition 2022
Part variable	0,98 €	0,98 €
Participation au raccordement	500 €	500 €

c) Prix des concessions au cimetière : à l'unanimité les tarifs sont inchangés

Pour mémoire : concessions trentenaires 300 euros pour 4m², soit 75 € le m²
renouvellement de concession : 50 euros

d) Prix des concessions au columbarium : à l'unanimité les tarifs sont inchangés

Pour mémoire : concessions trentenaires 400 €
renouvellement de concession : 100 €

e) Location salle polyvalente : à l'unanimité les tarifs sont inchangés et sont les suivants

Habitants de la commune

bal, lotos, belote, repas, apéritifs dinatoires, etc...	TARIFS	CAUTION
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 10 heures	100 €	500 €
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 17 heures	30 € supplémentaires	500 €
Vin d'honneur	30€	

Particuliers et associations extérieures à la commune

Bal, lotos, belote, repas, apéritifs dinatoires, etc...	TARIFS	ARRHES	CAUTION
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 10 heures	200 €	75 €	800 €
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 17 heures	50 € supplémentaires	75 €	800 €
Vin d'honneur et réunions associations	50 €	25 €	800 €

Caution pour mise à disposition sono

- habitants de la commune : gratuit
- extérieurs à la commune : 800 €

Toutes les associations de la commune bénéficieront de la gratuité totale et sans caution de la salle polyvalente.

f) Tarifs des repas à la cantine scolaire : adoptés à l'unanimité

Prix d'un repas enfant : 2,50 € (tarif hors application de la nouvelle grille tarifaire)

Prix d'un repas adulte : 4,00 €

Pour les stagiaires, gratuité des repas.

3- Avenant d'honoraires de maîtrise d'œuvre :

Monsieur MIGNE, responsable du bureau d'études AB2R chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de La Morge et de Flaghac, a présenté au conseil municipal les raisons de l'avenant relatif aux honoraires de maîtrise d'œuvre. La proposition initiale, réalisée sur la base d'une estimation du Département, a dû être revue en fonction du montant réel du marché engendrant ainsi un avenant est de 3 347,09 € HT. Adopté à l'unanimité.

4-Demande d'achat de parcelles à Trintinhac (F 474 et F 475) :

Suite à une demande d'achat de terrains communaux afin de faire paître des chevaux, le conseil municipal décide de ne pas vendre mais de proposer la location de ces terrains.

Votes contre : Grégory PITOT ; Abstentions : Martine GIRE et Aurélie BARLIER

5- Convention avec la société ADS COM pour l'instruction des documents d'urbanisme :

Les dossiers d'urbanisme ne seront plus instruits par les services de la mairie de Langeac à partir du 1^{er} janvier 2022. Dans l'attente d'une solution pérenne, le Maire propose de faire appel à une société privée ADS COM. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec cette société pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier d'étudier la possibilité d'assurer l'instruction des documents d'urbanisme.

6- Discontinuité d'urbanisation au village de l'Huguenot :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CHASSAGNON rencontre des difficultés pour obtenir son permis de construire au village de l'Huguenot en raison de la discontinuité avec le bâti existant. Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'accueillir de nouveaux foyers sur le territoire de la commune et considérant aussi que le projet de Monsieur CHASSAGNON n'engendre aucun problème lié aux réseaux, souhaite que le permis de construire soit accepté.

7- Décisions modificatives : à l'unanimité

budget eau : DM 1 titres annulés sur exercices antérieurs :

D 022 : - 480 D 673 : +480 (titres annulés)

budget assainissement : DM 1 titres annulés sur exercices antérieurs :

D 022 : -360 D 673 : +360 (titres annulés)

budget commune : DM 3 subvention versée au CCAS

D 61551 : -400 D 657362 : +400

8- Divers :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat ambition région il faut proposer deux projets qui pourraient être éligibles aux financements de la Région. Le conseil municipal souhaite retenir le projet de construction d'une nouvelle mairie en choix n°1. Pour le choix n°2, deux projets sont évoqués : la poursuite des travaux à l'église ou les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 heures